Saint Gravé

Procès-verbal

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :

Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre DUBOIS – Colette GORRÉ – Dominique GUIMENÉ – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER – Martine MICHAUX – Jean-Claude PICAVET – Stéphane ROUSSEL

Absents excusés :

Gilberte BERDER – Aline GAUCHER

Absents non excusés :

.....

Pouvoirs :

Gilberte BERDER à Colette GORRÉ – Aline GAUCHER à Martine MICHAUX

Secrétaire de séance :

Kathalyn BRULAIS

Approbation du procès-verbal du 5 mai 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire
Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2026 est présenté.
Adopté à l'unanimité (15 voix).

Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire
Le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, conformément aux délégations accordées en début de mandat. Le Conseil prend acte.

2026-06-01_ Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal – Mandat 2026-2032

Rapporteur : Monsieur le Maire
Conformément à l'article L.2121-8 du CGCT, le Conseil municipal doit adopter son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation. Le règlement intérieur pour le mandat 2026-2032 est présenté.
Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-06-02_ Désignation du référent déontologue des élus

Rapporteur : Monsieur le Maire
Présentation du dispositif intercommunal de Questembert Communauté et du profil de **Madame Corinne HERVÉ**, référente déontologue intercommunale proposée.
Rémunération : 80 € par dossier, frais de déplacement selon barème FPT.
Le Conseil municipal désigne **Madame Corinne HERVÉ** comme référente déontologue des élus de Saint-Gravé.
Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-06-03_Droit à la formation des élus

Rapporteur : Monsieur le Maire
Présentation du cadre légal, du DIF élu, des modalités de prise en charge, de l'enveloppe financière obligatoire et des axes prioritaires de formation.
Proposition :

- Enveloppe annuelle : **1 963,44 €** (5 % des indemnités théoriques).
- Formations par organismes agréés uniquement.
- Limite : 24 jours par élu sur le mandat.
- Plan de formation annuel.

Le Conseil municipal adopte l'ensemble des modalités proposées. **Adopté à l'unanimité (15 voix).**

2026-06-04_Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget Principal Commune

Rapporteur : Adjoint aux finances
Présentation des sections d'investissement et de fonctionnement, des résultats, des RAR et de l'affectation du résultat.
Section d'investissement
Dépenses : 263 317.14 €
Recettes : 168 800.62 €
Excédent de l'année : - 94 516.52 €
Reprise résultat antérieur : 575 754.46 €
Résultat de clôture : **481 237.94 €**
RAR Dépenses : 180 000 € et Recettes : 151 337 €
Résultat de clôture déduction des RAR : 28 663 €
L'Affectation du résultat en investissement a été affecté au budget primitif tel que présenté
RI C/001 : 481 237.94 €
Section de fonctionnement
Dépenses : 555 422.63 €
Recettes : 662 559.83 €
Excédent de l'année : 107 137.20 €
Excédent de l'année antérieure : 3 740.65 €
Résultat clôture : **110 877.85 €**
L'Affectation du résultat en fonctionnement a été affecté au budget primitif tel que présenté :
RF C/002 : 10 877.85 € et RI C/1068 : 100 000 €
Décision :

- CFU 2025 : **approuvé (14 voix pour)** – le Maire ne participe pas au vote.
- Affectation du résultat : **approuvée**.

2026-06-05_Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe commerce

Rapporteur : Adjoint aux finances
Présentation des résultats d'investissement et de fonctionnement, et de l'affectation du résultat.

Section d'investissement

Dépenses : 11 823.40 €
Recettes : 11 068.35 €
Excédent de l'année : - 755.05 €
Reprise résultat déficit antérieur : - 5 925.86 €
Résultat déficit de clôture : - **6 680.91 €**

L'Affectation du résultat en investissement a été affecté au budget annexe commerce tel que présenté

DI C/001 : - 6 680.91 €

Section de fonctionnement

Dépenses : 2 044.09 €
Recettes : 19 742.50 €
Excédent de l'année : 17 698.41 €
Reprise résultat antérieur : 0 €
Résultat excédent clôture : **17 698.41 €**

L'Affectation du résultat en fonctionnement a été affecté au budget primitif tel que présenté :

RI C/1068 : 17 698.41 €

Décision :

- CFU 2025 : **approuvé (14 voix pour)** – le Maire ne participe pas au vote.
- Affectation du résultat : **approuvée (14 voix pour)**.

2026-06-06_Modification du règlement des locations de salles communales

Rapporteur : Le maire
Présentation des évolutions du règlement :

- Utilisation possible sans état des lieux préalable pour les associations
- Ouverture aux associations le vendredi soir
- Modalités de livraison du matériel (avec participation des associations)

Décision : Le Conseil municipal approuve :

- le nouveau règlement.

Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-06-07_ Reprise du restaurant communale

Rapporteur : Colette Gorré

Présentation du compte rendu de la Commission Commerce du 8 juin 2026

La commission a auditionné deux candidats (un troisième s'étant retiré). Les projets ont été analysés selon le référentiel communal (horaires, menu ouvrier, animations, complémentarité commerciale…).

Synthèse des candidatures

- **Candidat n°1 – "Chez Nous"** : projet complet, dynamique, horaires compatibles, offre accessible, animations régulières, complémentarité avec l'Épicentre.
- **Candidat n°2 – "Les Bretons"** : projet sérieux mais horaires moins adaptés, positionnement plus semi-gastronomique.

Conclusion de la commission
Recommandation de retenir **le candidat n°1**.
Décision : Le Conseil municipal retient **le candidat n°1** pour la reprise du restaurant communal.
Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-06-08_ Reprise du restaurant communal – Révision du loyer

Rapporteur : Colette Gorré
Loyer actuel : **805 €** (ILC 134,58). Nouvel indice : **ILC T4 2025 = 134,62**.
Loyer révisé : **805,24 €** → arrondi à **805 €**.
Considérant que la révision doit être calculée selon la formule légale :

$$\text{Loyer révisé} = \text{Loyer actuel} \times \left(\frac{\text{Nouvel indice}}{\text{Ancien indice}}\right)$$

$$805 \times \left(\frac{134{,}62}{134{,}58}\right) = 805{,}24€$$

Décision : Le Conseil municipal fixe le loyer du restaurant à **805 €**.
Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-06-09_Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Proposition de contribuables

Rapporteur : Monsieur le Maire
Questembert Communauté doit transmettre à la DDFIP une liste de 40 contribuables (20 titulaires / 20 suppléants) pour la constitution de la CIID intercommunale. Chaque commune doit proposer 1 à 4 noms répondant aux critères légaux.
Chaque commune doit proposer 1 à 4 contribuables. Proposition : **Madame Marie-Odile COLINEAUX**.
Décision : Le Conseil municipal désigne **Madame Marie-Odile COLINEAUX**.
Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-06-10_Convention de financement et de réalisation – Éclairage public (Morbihan Énergies)

Rapporteur : Dominique Guimené
1. Opération : Lotissement de la Bréhaudays – Lanterne boule
Référence : OPÉRATION N° 56218C2024009
Nature : Éclairage – Rénovation
Montant prévisionnel des travaux :

- **8 890,00 € HT**
- TVA 20 % : 1 778,00 €
- **Total TTC : 10 668,00 €**

Participation de Morbihan Énergies

- Montant plafonné : 8 890,00 €
- Participation (30 %) : **2 667,00 €**

Objet de la convention
La convention fixe :

- les modalités de financement,
- la prise en charge de la **maîtrise d'ouvrage** par Morbihan Énergies,
- les conditions techniques et administratives de réalisation des travaux.

2. Opération : Lotissement Le Clos Juhel – Lanterne boule
Montant prévisionnel des travaux :

- **16 750,00 € HT**
- TVA 20 % : 3 350,00 €
- **Total TTC : 20 100,00 €**

Participation de Morbihan Énergies

- Montant plafonné : 16 750,00 €
- Participation (30 %) : **5 025,00 €**

Objet de la convention financière
La convention précise :

- la participation financière de la commune,
- les modalités de versement,
- la réalisation des travaux par Morbihan Énergies en tant que **maître d'ouvrage**.

Objet général des conventions
Les deux conventions ont pour objet de :

- **fixer les modalités de financement entre la commune et Morbihan Énergies,**
- **confier au Syndicat la maîtrise d'ouvrage des travaux,**
- **encadrer les conditions techniques, administratives et financières des opérations.**

Décision : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions.
Adopté à l'unanimité (15 voix).

2026-06-11_ Révision du loyer du logement – 1bis place de l'Église

Rapporteur : Colette Gorré
Logement vacant – 90 m² – ancien loyer : 600 €. Comparaison interne : logement 1ter (64 m²) loué 500 €. Proposition : **680 €**, cohérent avec le marché local.
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour), décide :

Article 1 — Fixation du loyer
Le loyer du logement communal situé **1bis place de l'Église** est fixé à **680 € par mois**.
Ce montant s'applique à compter de la signature du prochain bail.

Article 2 – Application
Le Maire est chargé :

- d'informer les services concernés,
- de procéder à la mise en location du logement,
- de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Problèmes récurrents aux WC publics – Proposition d'installation d'une caméra

Rapporteur : Thierry Autran
Présentation des dégradations répétées, des usages inappropriés et des interventions fréquentes des agents. Une caméra extérieure avait été envisagée, mais la commune opte pour une autre approche.
Décision :

- Pas d'installation de caméra pour le moment,
- Poursuite de l'identification des auteurs,
- Mise en place de **travaux d'intérêt général** pour les personnes identifiées,
- Étude de mesures complémentaires (horaires, signalétique).

QUESTIONS DIVERSES

Échanges sur les sujets complémentaires proposés en séance par les membres du Conseil Municipal.

Travaux mairie – Entreprise Embell Façade
Le Maire informe le Conseil de la situation bloquée concernant les travaux de rénovation de la mairie réalisés par l'entreprise **Embell Façade**. L'entreprise refuse la réception du chantier si la commune maintient sa demande de **passage d'une caméra thermique à ses frais**, à l'hiver prochain. Compte tenu des conditions de pose de l'isolation extérieure (réalisée sous intempéries), la commune souhaite vérifier la conformité thermique.
Le Maire lit le dernier courrier reçu de l'entreprise. **Décision :** ne pas signer la réception du lot à ce jour et solliciter l'avis du **service juridique de l'AMF du Morbihan**.

Retour sur les événements récents

- **Cérémonie du 8 mai** : retours très positifs, notamment sur la participation des enfants de l'école.
- **Travaux de vitrerie** : intervention prévue le jeudi 11 juin suite aux travaux de la mairie ; l'entretien sera ensuite assuré par les agents communaux.
- **Ponts et fermetures de la mairie** : – Fermeture systématique le jeudi de l'Ascension. – Fermeture validée pour le **lundi 13 juillet**.
- **Prochain conseil municipal le mardi 7 juillet 2026** à 19h45 en mairie

Ressources humaines

- **Fin du service civique de Clara** : point de situation présenté.
- **Congés de Mireille (accueil)** : 3 semaines d'absence à partir du lundi 29 juin ; remplacement assuré les deux premières semaines. La **semaine du 13 juillet**, l'agence postale sera **fermée**, faute de remplaçants.
- **Recrutement** : un agent a été recruté pour **24 h/semaine** jusqu'au 4 juillet pour la cantine, la garderie et la médiathèque.
- **Contrat de Quentin (service technique)** : fin prévue au **31 août 2026**. Plusieurs élus interrogent la nécessité d'une prolongation, sa durée et ses missions. Une réflexion est engagée, notamment sur la possibilité de modifier ses jours de RTT pour assurer une présence le vendredi après-midi.

Vie sociale et solidarité

- **Colis alimentaire d'urgence** : un colis a été distribué à un usager en situation précaire.

- **Canicule de fin mai 2026** : – activation du fichier communal des personnes sensibles, – diffusion d'informations préventives, – achat de brumisateurs et ventilateurs pour la garderie. Les élus sont invités à signaler toute personne fragile non inscrite au fichier.

Événements et animations

- **Formation premiers secours (Croix-Rouge)** : session complète, organisme très satisfait. Possibilité de renouveler l'accueil.
- **Médico-bus** : arrivée prochaine d'un **dentiste mobile**, stationnement prévu à l'arrière de la mairie.
- **Mardis de Pays** : – 27 juillet : initiation marche avec bâtons, 28 juillet : balade des graffs à Saint-Gravé, – 18 août : initiation danse bretonne (professeur + musicien),
- **Repas de la Bogerais** : nombreux retours positifs.
- **Fête de la musique** : prévue le **18 juin**, dans la prairie.
- **Flash gravéen** : distribution fin juin par les élus, par secteur géographique.

Sécurité, incivilités et tranquillité publique

- **Voiture effectuant des dérapages sur le parking du stade** : signalement par Mélanie Breton. Le Maire rappelle la nécessité d'alerter immédiatement la mairie et/ou les forces de l'ordre. Les faits seront consignés dans la main courante de la mairie.
- **Démarchage frauduleux** : une habitante a été victime d'une escroquerie le 26 mai. Le Maire annonce l'organisation prochaine d'une **séance de sensibilisation** en lien avec la gendarmerie. Les élus doivent signaler tout cas similaire.

Urbanisme, logement et aménagement

- **Demande de nouveaux logements accessibles** : Jean-Claude Picavet interroge sur la possibilité de créer des logements à loyers modérés. Le Maire indique que la question doit être étudiée dans le cadre d'une **offre de logements mixtes**.
- **Trottoirs insuffisants pour les assistantes maternelles** : Jérôme Lorgeoux souligne le danger lié à l'absence de cheminements sécurisés, à la sortie de Saint-Gravé direction le rond-point/centrale électrique. Une étude sera engagée pour identifier des solutions.
- **Lampadaire route de la Bréhaudays** : Stéphane Roussel demande une installation. Le Maire répond que cela sera étudié en lien avec les travaux du bâtiment périscolaire.
- **Zone d'activité de Lanvaux** : Un rendez-vous a eu lieu avec Questembert Communauté et le cabinet en charge du dossier.

Sports et associations

- **Calendrier du football** : Benoît Colineaux transmettra le calendrier pour organiser les tontes du terrain.

Environnement

- **Frelons asiatiques** : Dominique Guimené rapporte les chiffres transmis par Jérôme Lambert : **680 frelons asiatiques capturés, 679 frelons européens.**

Eau et assainissement

- **Réunion avec Aqualia** : Colette Gorré informe que la **télérelève** sera mise en œuvre avant fin 2027. Avantages : – relevé sans entrer dans les propriétés, – alertes en cas de consommation anormale.

École et périscolaire

- **Avenir de l'école communale** : Question posée par Kathalyn Brulais. Le Maire rassure : **aucune fermeture envisagée à court terme** ; maintien garanti pour **au moins 3 ans**. Le futur pôle périscolaire sera un **atout majeur** pour la pérennité de l'école.
- **Subvention PST** : Le dossier sera déposé pour le **1er juillet**, afin d'obtenir une aide supplémentaire pour la construction du périscolaire. Suspendu en 2024, ce Programme de Solidarité Territoriale sera réactivé le 1er juillet 2026, dans une nouvelle version.

Divers

- Le Maire a assisté aux **élections des jurys d'assises** à Saint-Congard.
- La rampe de l'escalier de la mairie est en cours de finition.
- Le Maire s'est rendu au **Forum des Maires** à Pontivy le 6 juin.
- Question posée sur le **montant mensuel des remboursements d'emprunts** (restaurant + logements communaux). Le Maire se renseignera et communiquera les chiffres.
- Jean-Pierre Dubois interroge sur le **coût de l'adhésion à Questembert Communauté**. Une réponse sera apportée lors d'une prochaine séance.
- Dominique Guimené propose d'étudier le recours à un **ESAT** ou à des **chantiers d'insertion** pour certains travaux communaux.
- Stéphane Jehanno indique qu'aucun administré ne s'est présenté lors de sa dernière permanence. Un bilan statistique sera réalisé en décembre. A l'issue de sa permanence, Colette Gorré, Thierry Autran et Stéphane Jéhanno ont visités la Zone d'activité de Lanvaux.
- Les adjoints ont assurés une permanence en mairie pour aider les usagers à effectuer leur déclaration d'impôts.

Fin de séance

La séance est levée à **22h50**.

Le présent procès-verbal sera soumis à approbation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Le Maire
Thierry AUTRAN

Signature

MAIRIE DE SAINT-GRAVE 56 (Morbihan)

La Secrétaire de séance
Kathalyn BRULAIS

Signature

Date d'affichage en mairie : 16 juin 2026
Transmission en Préfecture et contrôle de légalité : 15 juin 2026